

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
25 mai 2018

---

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° AS577

présenté par  
M. Dharréville

-----

**ARTICLE PREMIER**

- I. – Supprimer l’alinéa 2.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 42, 49 et 60.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce présent amendement vise à rétablir en heures le compte personne de formation et d’éviter ainsi que les salariés aient à financer leur formation. Cet amendement a pour objectif de réduire les inégalités d’accès à des actions de formation.